

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 24

ayant pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 31 mai 2019

Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 7 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE –
Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNIER –
Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER –
Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE

Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER

Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ

Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

**DÉLIBÉRATION 2019-048 : ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL RESTAURANT LE PLAT
D'ETAIN AVEC PAIEMENT A TERME**

Monsieur le Maire explique que suite aux fermetures successives de l'hôtel puis du restaurant le plat d'étain, l'établissement situé sur la grande place de Jouarre, est fermé depuis de nombreux mois.

Vu que le propriétaire est sollicité continuellement par divers investisseurs pour le rachat de l'immeuble.

Vu qu'après 4 propositions successives de restauration rapide refusées par le propriétaire à la demande de Monsieur le Maire dans le but de préserver le caractère commercial authentique du centre ville de Jouarre.

Vu que face au risque d'installation d'un commerce non désiré sur la commune, étant dans l'impossibilité de l'interdire si le porteur de projet est le propriétaire de l'immeuble, il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition des murs de l'ancien restaurant « le plat d'étain ».

Considérant l'estimation de ce bien par les services des domaines à hauteur de 170 000 euros, des propositions écrites qui ont été reçues par le propriétaire actuel jusque 184 000 euros.

Considérant qu'après négociation, il est proposé de faire l'acquisition de ce local de 140 m² pour la somme de 160 000 euros avec une acquisition à paiement à terme d'une durée de 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

VALIDE l'acquisition du local commercial de 140 m² du restaurant Le Plat d'Étain situé sur la Grande Place à JOUARRE 77640 pour la somme de 160 000 euros

VALIDE le paiement à terme pour une durée de 24 mois, à compter de la signature d'acquisition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés afférents

PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur

Pour : 22

Abstention : 1 (C. MAHE)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire, Fabien VALLEE

